



Capitainerie du Grand Port Maritime

34 Bld de Boisguilbert - BP 4075
76022 Rouen Cedex 3

e-mail administratif : cpr@rouen.port.fr

e-mail exploitation : harbourmaster@rouen.port.fr

site web : www.rouen.port.fr

TARIF 2011

Au 22.06.2011

Accès des navires amarrés à quai
Mise à disposition de la passerelle à passagers

BON DE COMMANDE

Document recto/verso

Voir conditions précisées au verso

(1)
.....

Date et heure de dépôt de la commande :

Le à h

Nom du navire et lieu d'utilisation :

Date et heure du début de la mise à disposition :

Durée probable de la mise à disposition :

Passerelle paquebot :

Nom et prénom de la personne chargée, par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations :

.....

A (2)

Signature (3)

.../...

(1) Raison sociale et siège social de la Société qui passe la commande.

(2) Lieu de signature.

(3) Signature de la personne chargée, par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations.

Elle prendra également connaissance des conditions précisées au verso

Conditions particulières de commande

1. La signature du présent bon de commande vaut engagement de régler au Grand Port Maritime de Rouen le prix de location suivant correspondant à la mise à disposition d'une passerelle.

Tarif pour la zone ROUEN-R.G.A. :

- par navire et par opération commerciale **434.94 € H.T.**

2. La mise en place de la passerelle sur le navire est à effectuer par l'utilisateur et à sa charge.

⇒ **Les demandes de locations sont à déposer à la Capitainerie du Port.**

3. « *La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions ci-après :*

- *le transfert de la garde juridique de la coupée ou passerelle d'embarquement au profit du cocontractant s'effectue à compter de la mise à disposition de la passerelle sur le quai au droit du navire.*
- *Le cocontractant est seul responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de son installation et de son utilisation.*
- *Il est notamment responsable de la fixation et du bon positionnement des coupées d'accès au navire ;*
- *Il a pris connaissance des charges admissibles que peut supporter la passerelle et s'engage à l'utiliser dans ces limites ;*
- *En outre, le cocontractant s'engage à garantir le GPMR, propriétaire des passerelles d'embarquement, de tous les recours éventuels qui pourraient être intentés par des tiers à l'occasion de l'utilisation qu'il fait de l'outillage public, et ce, dès sa mise à disposition.*
- *Toute dégradation constatée sur les passerelles fera l'objet d'une demande de remboursement au cocontractant.*
- *Le signataire du présent bon de commande reconnaît avoir pris connaissance et accepté le Règlement d'exploitation de l'outillage public ainsi que ses annexes, en particulier les articles R 1.1.03, R 1.1.04 et R 1.1.08 »*

Visa de l'Officier de Port :

Destinataires du bon de commande :

- 1 ex. pour la personne chargée, par la Société qui passe la commande, de diriger les opérations.
- 2 ex. pour le Grand Port Maritime de Rouen : (1 ex. CPR, 1 ex. ADR qui émettra la facture)